

# SECTION 7 : POLITIQUE DU DISTRICT POUR L'IMPLICATION DES PARENTS ET DES FAMILLES

***(Obligatoire pour tous les districts du Titre I)***

**Instructions :** Tous les districts du Titre I sont tenus de définir une **Politique du district pour l'implication des parents et des familles** (District Parental Involvement Policy) qui réponde aux obligations de participation des parents à la vie scolaire énoncées dans le Titre I. La Politique du district pour l'implication des parents et des familles doit décrire comment votre district planifiera et mettra en place des actions qui impliquent véritablement les parents et/ou des stratégies qui améliorent la réussite scolaire des élèves et la performance des écoles du district.

Remarque :

- *Toutes les activités/stratégies d'implication des parents décrites dans les plans d'action doivent également figurer dans la Politique du district pour l'implication des parents et des familles.*
- *Les signatures des représentants des membres sur la page des signatures de l'Équipe du leadership de district (District Leadership Team) indique que des consultations ont eu lieu au cours de l'examen, l'élaboration, la mise en place et l'adoption de la Politique du district pour l'implication des parents et des familles.*
- *La signature du(de la) Superintendent(e) dans la Section 2 : La page des signatures de l'Équipe de leadership de district (DLT) certifie l'adoption par la DLT de la Politique du district pour l'implication des parents et des familles.*
- *La Politique du district pour l'implication des parents et des familles entre en vigueur et est adoptée pour une période de deux années scolaires à compter de la date de son adoption et est révisée une fois chaque année scolaire.*

## DISTRICT SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE N° 26

### POLITIQUE D'IMPLICATION DES PARENTS ET DES FAMILLES À L'ÉCHELLE DU DISTRICT POUR 2018-2020

Mme Danielle Giunta  
Superintendente communautaire  
61-15 Oceania St.  
Bayside, NY 11364

Les études sur l'éducation ne cessent de démontrer l'existence d'une corrélation positive entre l'implication des parents et la réussite des élèves. Par conséquent, les objectifs fondamentaux du District 26 comprennent :

- La création d'un partenariat maison-école pour aider les parents à acquérir les compétences parentales efficaces.
- La fourniture aux parents d'informations, de formation, et d'opportunités pour s'investir efficacement dans la programmation et la prise des décisions.
- L'appui social et le bien-être émotionnel ainsi que la santé mentale de l'ensemble de la famille.

- La sensibilisation accrue des parents pour mieux leur faire comprendre leur rôle dans l'enrichissement de l'éducation des élèves et l'amélioration de leurs résultats scolaires.
- Le développement d'attitudes positives chez les familles à l'égard de l'ensemble de la communauté scolaire.

Le(la) coordinateur(trice) du leadership des familles et le(la) coordinateur(trice) de soutien familial planifieront et faciliteront de nombreuses opportunités d'implication des parents, diffuseront les informations pertinentes communiquées par le Département de l'Éducation à l'intention de tous les groupes de parents impliqués (Coordinateurs des parents, Conseil communautaire pour l'éducation, Conseil des Présidents, Équipe de leadership de district, Conseil consultatif des parents) et fourniront l'appui quand si nécessaire, répondront efficacement et en temps opportun aux demandes de services via le système 311, et serviront de liens entre les parents et la Superintendente.

## PARTIE I : ATTENTES GÉNÉRALES

Le District scolaire communautaire n° 26 accepte de mettre en place les prescriptions légales suivantes :

- Le district scolaire mettra en place des programmes, activités et procédures pour l'implication des parents dans toutes ses écoles participant aux programmes du Titre I, Partie A en vertu de la Section 1116 de la loi Réussite pour tous les élèves (Every Student Succeeds Act - ESSA). Ces programmes, activités et procédures seront planifiés et mis en place à la suite de consultations constructives avec les parents et familles des enfants participants.
- Conformément à la section 1116, le district scolaire travaillera avec ses écoles pour garantir que les politiques scolaires obligatoires de l'implication des parents satisfont aux prescriptions de la section 1116(b)(1) de l'ESSA, et qu'elles comprennent chacune, comme composante, un pacte parent-école conforme à la section 1116(d) de l'ESSA.
- Le district scolaire incorporera cette politique de l'implication des parents au niveau du district dans son Projet Éducatif Global du District élaboré en vertu de la section 1112 de l'ESSA.
- En se conformant aux exigences du Titre I, Partie A, de la politique de l'implication des parents, le district scolaire ainsi que ses écoles veilleront à offrir des opportunités pour la participation des parents dont les compétences en anglais sont limitées, des parents handicapés et des parents d'enfants migrants, notamment en leur fournissant des informations et des rapports obligatoires sur les écoles conformément à la section 1111 de l'ESSA. Ces communications et rapports doivent être dans un format compréhensible et uniforme, notamment des formats alternatifs sur demande, et dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent.
- Si le Projet Éducatif Global du District élaboré en vertu de la section 1112 de l'ESSA n'est pas satisfaisant pour les parents des élèves participants, le district scolaire transmettra tous commentaires faits par les parents avec le projet lors de sa soumission au Département de l'Éducation de l'État de New York.
- Le district scolaire fournira d'autres dispositifs d'orientation pour s'assurer que les écoles impliquent bien les parents des enfants accueillis dans les programmes du

Titre I, Partie A dans la prise de décisions relatives aux dépenses d'un pour cent (le minimum réservé) des fonds du Titre I, Partie A alloués pour l'implication des parents, notamment comment ce montant sera dépensé pour financer les activités soulignées par la politique scolaire d'implication des parents et des familles.

- Le district scolaire se guidera par la définition légale suivante de l'implication des parents. Il s'attendra à ce que ses écoles du Titre I mettent en place des programmes, activités et procédures conformément à cette définition :

L'implication des parents signifie la participation des parents, tuteurs, personnes ayant une relation parentale et parents dans les familles d'accueil à une communication régulière et significative, dans les deux sens, concernant l'apprentissage scolaire des élèves ainsi que les autres activités scolaires, notamment pour garantir-

1. que les parents jouent un rôle fondamental dans l'aide à l'apprentissage de leurs enfants ;
2. que les parents soient encouragés à s'impliquer activement dans l'éducation de leur enfant à l'école ;
3. que les parents soient des partenaires à part entière dans l'éducation de leur enfant et soient inclus, si nécessaire, dans la prise de décision et dans les comités consultatifs afin d'apporter leur aide dans l'éducation de leurs enfants ; et
4. la mise en place d'autres activités, comme celles décrites dans la section 1116 de l'ESSA

## PARTIE II : DESCRIPTION DE LA MISE EN PLACE PAR LE DISTRICT DES COMPOSANTES OBLIGATOIRES DE LA POLITIQUE DU DISTRICT D'IMPLICATION DES PARENTS ET DES FAMILLES

Le District scolaire communautaire n° 26, avec l'aide de ses écoles, prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans l'élaboration conjointe de son plan d'implication des parents au niveau du district prévu par la section 1112 de l'ESSA pour soutenir les écoles qui reçoivent les fonds du Titre I :

1. Désigner un(e) membre du personnel qui sera dédié(e) au rôle de référent(e) avec les écoles du Titre I et coordonner l'assistance technique, l'orientation et les dispositifs d'appui, si besoin est, sous la supervision de la Superintendente communautaire et en collaboration avec le Service des politiques de l'éducation et programmes d'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État (State/Federal Education Policy and School Improvement Programs) pour assurer que les écoles soient au courant de ces prescriptions ;
2. Veiller à ce qu'une Équipe de leadership du district soit formée conformément au Règlement 100.11 du Commissaire et à la Disposition Réglementaire A-655 du Chancelier et comprenne les représentants appropriés du leadership des parents ou leurs représentants ; et
3. Faciliter la création d'un Conseil consultatif des parents du Titre I pour le district afin de garantir la représentation des parents du Titre I de toutes les écoles du Titre I notamment les lycées et la participation active dans l'Équipe de leadership du district pour l'élaboration du Projet Éducatif Global du District (DCEP) et du Plan 100.11 du District, notamment la Politique du district pour l'implication des parents.
4. Faciliter l'examen et l'évaluation annuels de la Politique du district pour l'implication des parents et des familles pour en déterminer l'efficacité et faire les

révisions nécessaires pour améliorer la politique afin de renforcer l'implication des parents.

Le District scolaire communautaire n°26 prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans le processus de l'évaluation et de l'amélioration des écoles en vertu de la section 1114 (b) de l'ESSA :

- Fournir en temps opportun les informations concernant les prescriptions de l'ESSA, les écoles peu performantes, les qualifications des enseignants et d'autres informations essentielles concernant les programmes du Titre I et les initiatives scolaires d'amélioration des structures locales de leadership représentant les parents et les familles, notamment : Les Équipes de leadership de district, les Conseils d'Éducation de la communauté et de la Ville, les Conseils des Présidents de borough et de district et les Conseils consultatifs de district des parents du Titre I (le cas échéant) aux réunions publiques régulières et par le biais des sites internet des écoles ou des districts (le cas échéant).
- Informer les parents sur le processus décrivant comment et pourquoi les écoles sont classées vis-à-vis des interventions d'amélioration ; et
- Fournir aux parents des enfants fréquentant ces écoles les informations suivantes en temps opportun :
  1. Une explication sur la signification de la classification, et comment se compare l'école en termes de performance scolaire aux autres écoles primaires, collèges et lycées servis par l'agence du district et de l'État pour l'éducation concernées ;
  2. Les raisons de la classification ;
  3. Une explication des moyens de l'implication des parents et des membres de la famille dans le traitement des problèmes qui ont abouti à la classification de l'école comme une école à améliorer ;
- Publier et faire parvenir aux parents et au public l'information sur toute démarche entreprise par le district pour traiter les problèmes qui ont abouti à la classification de l'école dans la catégorie des écoles à améliorer notamment :
  1. Une explication de ce que le district fait pour résoudre le problème de la faiblesse de la performance ;
  2. Une explication de ce que l'école fait pour résoudre le problème de la faiblesse de la performance ; et,
- Fournir aux parents l'information sur les qualifications professionnelles des enseignants et des paraprofessionnels.

Le District scolaire communautaire n° 26 fournira les services nécessaires suivants de coordination, d'assistance technique et d'autres formes d'appui pour aider les écoles du Titre I, Partie A dans la planification et la mise en place efficace des programmes, activités et procédures pour l'implication des parents et des membres de la famille pour améliorer la réussite scolaire des élèves et la performance des écoles.

- Le personnel d'appui dans les écoles et le district fourniront la formation professionnelle aux enseignants, au personnel des services aux élèves, aux chefs d'établissements et aux autres personnels qui apprendront ainsi comment joindre, communiquer et travailler avec les parents en tant que partenaires égaux, mettre

en place et coordonner les programmes pour parents et tisser des liens entre les parents et l'école ;

- Soutenir la formation aux écoles de Conseils consultatifs des parents.
- Veiller à ce que les informations sur les programmes concernant les écoles et les parents, les réunions et autres activités, soient envoyées aux parents, sous une forme et, dans la mesure du possible, dans une langue que les parents peuvent comprendre.
- Veiller à ce que des consultations/collaborations aient lieu entre l'école et les parents.

Le District scolaire communautaire n° 26 veillera à la coordination et à l'intégration de stratégies d'implication des parents et des familles dans le cadre des programmes du Titre I Partie A en :

- Collaborant avec les écoles et le Bureau de leur Borough et avec des partenaires extérieurs (ex. : des organisations communautaires) pour effectuer des travaux élargis de sensibilisation des parents et des familles en leur fournissant des informations sur le Pré-K notamment les inscriptions, les programmes standards, les services complets, les programmes d'âge scolaire et autres services spécifiques de soutien à la demande des parents ou des familles ;
- Encourageant et soutenant les parents en tant que partenaires égaux pour participer pleinement dans l'éducation de leurs enfants en collaborant aux outils et ressources nécessaires pour la performance et la réussite des élèves ;
- Aidant les parents à comprendre l'importance des relations école-maison ;
- Travaillant avec le personnel/les enseignants en salle de classe pour impliquer et soutenir les parents dans l'acquisition des moyens qui leur permettront de soutenir l'éducation de leurs enfants notamment en partageant l'informations sur les élèves avec les parents (ex. : résultats des évaluations initiales et suivi continu des progrès des élèves) ;
- S'assurant de préserver la santé et le bien-être de leurs enfants notamment en soulignant l'importance de la structuration, de la nutrition, de la santé, de l'hygiène/de la santé morale et des besoins socioaffectifs ;
- Proposant au parents des horaires de réunion flexibles, notamment des réunions le matin ou le soir pour les adapter aux temps libres des parents ;
- Facilitant la traduction d'informations et autres ressources dans les langues principalement parlées par les parents ;

De plus, le district soutiendra les parents de toutes les écoles (qu'elles appartiennent au Titre I ou non) et :

- Offrira aide et soutien, selon les besoins, à l'Équipe de leadership du district, au Conseil des présidents, aux associations des parents d'élèves et enseignants et au Conseil communautaire de district pour l'éducation.
- Demandra support et assistance technique au/à la référent(e) Amélioration des écoles/districts (School/District Improvement Liaison - SDIL), au Responsable en chef des subventions, et/ou au Bureau du Borough de Queens, selon les besoins.
- Organisera des ateliers pour les parents dans toutes les Associations des parents sur les Initiatives d'Excellence et d'Équité du DOE de NYC, la préparation aux études supérieures et à l'emploi et stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

- Organisera une séance informationnelle d'accueil et de présentation au niveau du district pour les parents et leaders des parents au début de l'année scolaire.
- Continuera à instaurer une communication numérique et un travail de sensibilisation en conservant, mettant à jour et élargissant la liste des coordonnées de contact par e-mail des parents, le site web du District 26 (district 26.org), et les comptes Twitter (@D26Team).
- Aidera les dirigeants scolaires/chefs d'établissements à garantir que tous les aspects et prescriptions soient clairs pour la communauté comme souligné dans les dispositions réglementaires A-655 et A-660 du Chancelier.
- Soutiendra les efforts des écoles pour l'organisation d'ateliers sur les programmes scolaires, l'encouragement du dialogue parents-enseignants, et la formation à des activités d'approfondissement à la maison des acquis en classe pour aider les parents à améliorer les niveaux de performance de leurs enfants.
- Continuera à fournir conseil et assistance technique aux écoles sur la mise en place de la Politique de traduction et d'interprétation. La majorité des documents essentiels qui doivent être traduits sont fournis par le Département de l'Éducation de NYC. D'autres documents importants du district ou des écoles doivent être traduits par les soins du district ou de l'école. Les questions sur la Politique de traduction et d'interprétation peuvent être adressées à l'Unité de traduction et d'interprétation au 718-752-7373 ou [translations@schools.nyc.gov](mailto:translations@schools.nyc.gov).
- Continuera à fournir des possibilités de traduction et d'interprétation dans la mesure du possible lors d'évènements organisés pour les parents. Des documents traduits du district et des services d'interprétation aux événements du district sont disponibles sur demande en mandarin, cantonais, coréen, espagnol, bangla/bengali, arabe et ourdou.
- Encouragera l'implication des parents au niveau scolaire en aidant les écoles à :
  - Mettre en place des associations des parents d'élèves et enseignants
  - Élaborer des pactes parents-écoles
  - Établir des règles d'implication des parents
  - Maintenir un taux de 50 % de représentation des parents dans les Équipes de leadership scolaires
- Encourager et faciliter des taux maximums d'accès au volontariat parmi les parents

Les coordinateurs des familles du District 26 planifient et mettent en place le programmes d'implication des parents avec le Conseils communautaires de district pour l'éducation, le Conseil des présidents, les associations des parents et les équipes de leadership scolaires pour veiller à ce que les droits des parents soient respectés et que leurs besoins soient satisfaits. Les coordinateurs des familles du district 26 et le personnel des bureaux des Superintendents rencontrent ces groupes de parents pour évaluer, planifier, estimer et améliorer : la Politique du district pour l'implication des parents et des familles et le Projet Éducatif Global du District afin de garantir que les programmes d'enseignement répondent aux besoins de nos élèves et que les parents puissent jouer un rôle actif en aidant nos écoles à atteindre ces objectifs.

Les informations à diffuser à tous les parents sont notamment :

### **Communications écrites**

- Avis des réunions de l'Équipe du leadership du district

- Convocations aux réunions du Conseil communautaire du district pour l'éducation
- Critères de sélection pour des écoles et des programmes variés
- Formulaire de candidature/lettres d'admission aux écoles et programmes
- Informations sur l'inscription au Kindergarten et au Pré-K
- Information sur les tests pour élèves Doués et Talentueux
- Passage au collège et information sur les demandes d'admission
- Informations sur les demandes d'admission au lycée
- Notifications aux élèves de leur affectation
- Informations sur l'inscription et l'admission
- Lettres aux parents sur les options ELL des nouveaux inscrits
- Notification sur la continuité/suspension des services bilingues/ENL
- Notifications sur les droits à l'éducation spécialisée et les notifications sur les réunions, audiences publiques et examens
- Dates des rencontres parents-enseignants
- Bulletins scolaires
- Lettres annonçant le passage en classe supérieure/redoublement
- Lettres sur les Services d'intervention scolaire
- Lettres sur les cours d'été
- Informations sur les programmes scolaires et de divertissement en été
- Lettres sur les exclusions temporaires et audiences, décision/procédures
- Lettres concernant la discipline
- Informations sur les Programmes Beacon et sur l'inscription aux Programmes Beacon
- Information sur l'atelier du District pour les parents
- Traductions assurées par l'Unité de traduction et d'interprétation
- Notifications sur la sécurité

## **Communications orales**

- Rencontres parents-enseignants
- Réunions avec le personnel scolaire concernant les progrès scolaires ou des questions de discipline
- Réunions du Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education - CSE) et réunions de l'équipe où sont présents les parents
- Notifications sur les situations d'urgence
- Réponses et suivi des demandes faites via le Service 311
- Réunions du Conseil communautaire du district pour l'éducation
- Réunions des parents au niveau du district
- Réunions de l'Équipe du Leadership du district
- Ateliers du district pour les parents
- Assemblées des associations des Parents
- Développement professionnel pour les Conseil d'administration des PTA

Le District scolaire communautaire n° 26 prendra les mesures suivantes pour organiser, avec l'implication adéquate des parents et des membres de la famille, une évaluation annuelle du contenu et de l'efficacité de cette politique d'implication des parents et des familles pour l'amélioration de la qualité des programmes de ses écoles du Titre I, Partie A. L'évaluation comprendra l'identification des obstacles à une plus grande participation des parents dans les activités d'implication des parents (en accordant une attention

particulière aux parents qui sont économiquement désavantagés, handicapés, ont une compétence limitée en anglais, ont une alphabétisation limitée ou appartiennent à une ethnicité ou une race minoritaire). Le district scolaire utilisera les résultats de l'évaluation de sa politique d'implication des parents et ses activités pour élaborer des stratégies basées sur le recueil de données probantes pour une implication plus efficace des parents. Ces résultats seront également utiles pour réviser, si nécessaire, (et avec l'implication des parents), sa politique d'implication des parents et des familles.

- Le District scolaire communautaire n° 26 offrira, dans la mesure du possible, de larges opportunités pour la participation des parents à compétence limitée en anglais, parents handicapés et parents d'enfants émigrés. Il fournira notamment des informations et des rapports sur l'école et le district sous une forme et, dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent.
- Une présentation annuelle de la Politique d'implication des parents et des familles sous une forme et, dans la mesure du possible, dans une langue que les parents peuvent comprendre à l'Équipe de leadership du district, au Conseil des présidents, au Conseil consultatif des parents du district et au Conseil communautaire pour l'éducation.
- Impliquer les parents et les membres de la famille, de façon organisée, continuellement et en temps opportun en leur offrant l'opportunité d'examiner et de répondre par écrit à la Politique d'Implication des parents et des familles pour évaluer son contenu et son efficacité.
- Le District scolaire communautaire utilisera les résultats de l'évaluation sur sa Politique d'Implication des Parents et des Familles et ses activités pour élaborer des stratégies pour une implication plus efficace des parents. Ces résultats seront également utiles pour réviser, si nécessaire et en y faisant participer les parents, ses politiques d'implication des parents.

Le District scolaire communautaire n° 26 mettra en place des structures permettant aux écoles et aux parents de meilleurs moyens d'impliquer les parents et les familles, afin de garantir une implication efficace des parents et des familles et de soutenir un partenariat entre les écoles impliquées, les parents et la communauté afin d'améliorer le travail scolaire des élèves et la performance des écoles grâce aux activités décrites en détail ci-dessous :

Le District scolaire communautaire n° 26 va, grâce à l'aide de ses écoles du Titre I, Partie A, fournir l'assistance aux parents et aux membres de la famille des enfants accueillis dans les écoles, selon les besoins, pour leur permettre de comprendre des sujets comme ceux qui suivent, en entreprenant les mesures décrites dans ce paragraphe –

1. les normes de l'État pour le contenu du programme scolaire,
2. les normes de l'État pour la réussite scolaire des élèves,
3. les évaluations scolaires au niveau de l'État et au niveau local notamment les évaluations alternatives,
4. comment suivre les progrès de leur enfant, et comment travailler avec les éducateurs :
  - Apporter de l'aide aux parents et aux membres de la famille pour comprendre des sujets comme les normes de l'État pour le contenu du programme scolaire, (State's academic content standards), les normes de



l'État pour la réussite scolaire des élèves (State student academic achievement standards), les examens locaux et au niveau de l'État (State and local assessments), les prescriptions du Titre I, Partie A et comment suivre les progrès de l'enfant et travailler avec les éducateurs pour améliorer les résultats scolaires de leurs enfants.

- Fournir l'équipement et la formation pour aider les parents et les membres de la famille à travailler avec leurs enfants afin d'améliorer leur travail scolaire. Cette formation peut notamment comprendre des classes d'alphabétisation et d'utilisation de la technologie, selon les besoins, pour renforcer l'implication des parents et des familles.
- Fournir chaque mois du développement professionnel pour les coordinateurs des parents pour les doter de solutions clé en main pour les problèmes scolaires, sociaux et émotionnels affrontés par les parents dans leurs écoles.
- Fournir de la formation pour les parents et les leaders des parents des associations des parents, les associations des parents et d'enseignants, les Équipes de leadership scolaires, les Conseils consultatifs des parents Titre I, les Conseils des présidents de district et de borough, du Conseil consultatif des parents du district et du Conseil communautaire pour l'éducation.
- Fournir d'autres appuis judicieux du même genre pour les activités d'implication des parents et des familles (ex. : préparation aux études supérieures et à l'emploi) en vertu de la section 1116, selon les demandes éventuelles des parents.

B. Le District scolaire communautaire n° 26 fournira, avec l'aide de ses écoles, l'équipement et la formation pour aider les parents à travailler avec leurs enfants afin d'améliorer leur travail scolaire. Cette formation peut notamment comprendre des classes d'alphabétisation et d'utilisation de la technologie, si nécessaire, pour renforcer l'implication des parents en :

- Formation des coordinateurs des parents pour l'acquisition de stratégies et de ressources afin d'aider les parents à soutenir l'épanouissement sur le plan académique et non académique ;
- Offrant l'accès à la formation des parents au niveau du district à l'usage des technologies et à l'utilisation sur le web des outils de responsabilisation ; et
- Offrant l'accès à l'espace, dans la mesure du possible, pour organiser les sessions de formation des parents à la relation parent-enfant et de formation pour adultes dans d'autres domaines (ex. ESL, GED et préparation à l'emploi).

C. Le District scolaire communautaire n° 26 veillera, avec l'aide de ses écoles et parents, à soutenir ses enseignants, son personnel du service des élèves, ses directeurs d'écoles et autre personnel. Il leur montrera comment joindre, communiquer et travailler avec les parents en tant que partenaires égaux, leur fera comprendre la valeur et l'utilité de la contribution des parents et leur montrera comment mettre en œuvre et coordonner les programmes concernant les parents et tissera des liens entre les parents et les écoles en :

- Encourageant les chefs d'établissements à mener les initiatives de l'implication des parents dans leurs écoles.
- Formant les coordinateurs des parents à la collaboration avec les divers personnels de leurs écoles.

- Organisant des réunions avec les coordinateurs des parents pour examiner les idées et partager les meilleures pratiques sur les moyens de travailler efficacement avec les parents.

Le District scolaire communautaire n° 26 veillera, dans la mesure du possible et de ce qui est approprié, à coordonner et à intégrer les programmes et les activités relatifs à l'implication des parents avec les programmes Head Start, Reading First, Early Reading First, Even Start, Home Instruction Programs for Preschool Youngsters, le Parents as Teachers Program et les programmes publics de pré-school et autres programmes qui encouragent et soutiennent les parents et leur permettront de participer plus activement à l'éducation de leurs enfants en :

- Travaillant avec les enseignants et les parents pour se concentrer sur la transition du pré-school au Kindergarten.
- Fournissant des opportunités liées à la transition à l'école en organisant pour les parents des ateliers, des conférences, des visites aux écoles, des opérations portes ouvertes et en leur donnant des occasions de bénévolat en salle de classe.

E. Le district scolaire prendra les mesures suivantes pour garantir que les informations concernant les programmes, réunions et autres activités de l'école et des parents sont diffusées aux parents des enfants couverts par le Titre I dans un format compréhensible et uniforme, notamment des formats alternatifs sur demande, et dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent :

- Fournir une communication efficace avec les parents en leur donnant assez de temps dans les avis annonçant les calendriers du district pour les rencontres parents-enseignants, rapports des écoles et du district et des initiatives au niveau de la ville sous une forme et, dans la mesure du possible, dans des langues que les parents peuvent comprendre.
- Allocation de fonds provenant de subventions par le Département de l'Éducation aux écoles admissibles pour couvrir des services additionnels de traduction et d'interprétation au profit des parents aux compétences limitées en anglais.
- Accès au Site Internet de la Division des apprenants multilingues du Département de l'Éducation de la Ville de New York pour que les parents aient accès aux événements organisés à l'échelle de la ville et au niveau régional ainsi qu'aux documents traduits.

### PARTIE III : COMPOSANTES DE LA POLITIQUE DISCRÉTIONNAIRE D'IMPLICATION DES PARENTS ET DES FAMILLES AU NIVEAU DU DISTRICT

Le District 26 s'engage à Implication significative des parents et mettra en place des programmes, activités et procédures pour l'implication des parents dans toutes ses écoles participant aux programmes du Titre I, Partie A en vertu de la Section 1116 de la loi Réussite pour tous les élèves (ESSA). En faisant cela, le district va :

- Impliquer de façon active les parents et les membres de la famille dans la planification, l'examen et l'amélioration des programmes d'implications des parents et des familles du Titre I et du district ;

- Assurer des communications parents-écoles efficaces en donnant assez de temps dans les avis annonçant les calendriers des rencontres parents-enseignants, les rapports fréquents aux parents et les initiatives au niveau de la ville ;
- Utiliser la langue maternelle lors des formations, d'envoi de reports et d'information ou des communications avec des parents non anglophones ;
- Soutenir tous les aspects de l'implication des parents à l'aide des coordinateurs des parents ; et
- Effectuer une évaluation annuelle de la Politique du district pour l'Implication des Parents et des Familles et si besoin est, un examen des programmes d'enseignement

#### Partie IV : ADOPTION

Cette Politique de district pour l'implication des parents et des familles du District scolaire communautaire n° 26 a été développée conjointement et en accord avec les parents et les membres des familles des enfants participant aux programmes du Titre I, Partie A, comme le prouvent les convocations aux réunions, les feuilles de présence, les procès-verbaux, les questionnaires de satisfaction et/ou de sondage concernant les réunions où la Politique du district pour l'implication des parents et des familles a été partagée et communiquée. Ces preuves seront conservées dans le bureau du district et feront l'objet d'examen par la Ville, l'État ou les responsables fédéraux ou leurs représentants.

Cette politique a été adoptée par l'Équipe de leadership du District pour le District scolaire communautaire n° 26 le 7 décembre 2018 et prendra effet pour une période de deux (2) ans. Le district scolaire distribuera cette politique à tous les parents des enfants participant au Titre I, Partie A et à toutes les écoles non Titre I dans les langues principalement parlées par les parents dans les écoles de district recevant des fonds en vertu du Titre I, Partie A et à celles qui ne reçoivent pas de fonds au plus tard le 30 juin 2019. La version définitive de cette politique sera également incluse comme pièce jointe au DCEP et sera traduite dans les langues principalement parlées par les parents d'élèves du District 26.